

Montreuil,
le lundi 12 juin 2023

Émetteur : Claire VAYSSETTES - Institut 4.10 - DO-Management-Contrôle@institutquatredix.fr, Frédérique BENNEJEAN - UcanSS - formation@ucanSS.fr

Objet : Manager opérationnel : développer et certifier les compétences fondamentales de management, individualiser les parcours

Madame la directrice, Monsieur le Directeur,

Les managers opérationnels sont des acteurs incontournables pour les organisations de sécurité sociale. Ils sont les relais et porteurs des politiques des organismes de sécurité sociale auprès des équipes.

L'exercice de ce métier évolue fortement et est largement impacté par le développement du digital et du travail à distance, mais aussi par les attentes renouvelées des collaborateurs.

La formation interbranche de manager opérationnel s'articule avec les Repères managériaux institutionnels dont elle soutient et garantit l'acquisition.

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Manager opérationnel, à ce titre, certifie un socle commun de compétences nécessaires à la tenue du poste tout en diffusant une culture managériale commune au sein de l'Institution.

I. LE PUBLIC VISÉ

La formation professionnelle menant au CQP Manager opérationnel est destinée uniquement aux salariés effectivement nommés et en exercice :

- Débutants : pour acquérir et faire certifier les compétences managériales fondamentales.

Le parcours de formation certifiant est conseillé dès la première année de la prise de poste.

- Expérimentés : pour conforter et faire certifier les compétences managériales fondamentales.

II. CERTIFIER LES COMPÉTENCES

La modularisation du référentiel de certification du CQP Manager opérationnel en blocs de compétences (1) permet d'individualiser le parcours de certification du manager.



Comment ? Retrouvez en  Annexe 1 les principes de la certification.

- **Par une démarche de validation des acquis et de l'expérience (VAE).**

Les informations détaillées sur la validation des acquis, et son process, sont disponibles et accessibles aux salariés et aux employeurs sur notre site www.ucanss.fr/espace-organismes/formez-vos-equipes/vae

Les informations relatives à la prestation d'accompagnement individuel est disponible sur le site de l'institut 4.10 .

Le détail des éléments constitutifs de la prestation d'accompagnement collectif figure dans la lettre d'information Ucanss LI0870 publiée le 15 mars 2023.

- **Par un parcours complet de formation professionnalisant**, lorsque le candidat vise la certification de TOUS les blocs de compétences, et ainsi l'obtention du titre.
- **Par un parcours de formation professionnalisant individualisé**, par bloc/s, lorsque le candidat vise la certification D'UN ou PLUSIEURS blocs de compétences.

Pour les parcours individualisés ou complets, voir les annexes  2 et  3

(1) Retrouvez et consultez le référentiel et les principes de certification du CQP Mo sur notre site : [Certificats de qualification professionnelle \(ucanss.fr\)](http://ucanss.fr/Certificats-de-qualification-professionnelle).

III. PRISE EN CHARGE ET COÛT DE LA FORMATION POUR L'ANNÉE 2023

Le parcours complet est fixé à 10 386 € par stagiaire ; il bénéficie d'une prise en charge forfaitaire au titre du plan à hauteur de 2400 € maximum.

Le tarif détaillé de chaque bloc est disponible sur le site de l'Institut 4.10

Toute inscription ou demande particulière se fait à partir de votre espace client du site de l'Institut 4.10, ou via l'adresse :

DO-Management-Contrôle@institutquatredix.fr

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame la directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Benoît EYMERY

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1- La certification des compétences
- Annexe 2 - La formation professionnalisante
- Annexe 3 - Les acteurs du parcours de formation

